

CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DE SALLE AU CENTRE « LE 3.ND »

Animateur bénévole, conférencier, associations
Année 2016-2017

ENTRE

L'Association Saint Joseph, Le 3.ND

Association de la loi 1901 déclarée à la Préfecture de Versailles sous le n° W784002357, dont le siège est au 3 rue des Missionnaires, 78000 Versailles.

Représentée à l'effet des présentes par la Directrice, Delphine MANCHERON

ET

Le Professeur/l'Animateur

Mr/Mme _____ demeurant _____

L'Association gérant le centre culturel, Le 3.ND a pour objet de créer, d'organiser, de faire fonctionner, d'entretenir, de favoriser et de développer toutes œuvres d'éducation populaire, physique, morale, culturelle, artistique, familiale, sociale et professionnelle, d'assistance, de prévoyance, sous toutes formes et de toute nature, pourvu qu'elles soient réalisées dans le respect des consciences et la liberté des personnes.

Dans ce cadre, le centre culturel, Le 3.ND met à disposition de divers intervenants, adhérents de l'association, les locaux dont il dispose, afin d'offrir aux adhérents la possibilité de participer à diverses activités payantes ou bénévoles.

Le professeur ou l'animateur souhaite animer

- un atelier
- un stage
- une conférence

_____ dans les locaux du centre culturel « Le 3.ND », pour l'année scolaire à venir.

C'est pourquoi les parties se sont rapprochées et sont convenues ce qui suit.

1. OBJET

Par les présentes et sous réserve des conditions ci-après, le centre, Le 3.ND met à disposition de l'animateur/du professeur/du conférencier, pour l'année scolaire 2016-2017 :

Nom de la salle*	
Jours et horaires	
Nombre de fois d'année	

* ou une autre salle sous réserve d'un préavis de 3 jours minimum et au maximum, 3 fois dans l'année.

Le professeur/l'animateur/le conférencier pourra utiliser cette salle * à l'effet d'animer son atelier ou stage, ou sa conférence, dans le respect des consignes de fonctionnement du centre (Règlement intérieur et Charte du 3.ND).

L'animateur peut disposer du matériel à sa disposition dans la salle déterminée. Il prend en charge la fourniture de tout matériel complémentaire.

Les horaires fixés ci-dessus sont déterminés pour l'année scolaire 2016-2017 et en dehors des vacances scolaires.

2. RÉMUNÉRATION

En contrepartie de la mise à disposition de la salle visée ci-dessus, les professeurs/animateurs/conférenciers/ verseront au centre Le 3.ND une redevance d'un montant de _____ euros (_____ heures x tarif horaire x nombre de semaines dans l'année) pour l'année visée ci-dessus.

Le paiement de la redevance interviendra au plus tard comme suit :

- ▶ le 15 novembre 2016
- ▶ le 15 février 2017
- ▶ le 15 mai 2017

Dans le cadre d'une prestation ponctuelle, le paiement de la redevance interviendra au moment de la signature du contrat. Le 3.ND n'étant pas assujéti à la TVA, cette redevance sera facturée hors taxe.

3. ORGANISATIONS PARTICULIÈRES

Le professeur/l'animateur reconnaît assurer l'animation de son atelier, de son cours, ou stage en toute indépendance, sans autre lien de subordination avec le centre culturel, Le 3.ND que d'adhérer pleinement à l'esprit de ce centre (voir Charte et Règlement intérieur) et de concourir par l'enseignement dispensé à l'élaboration d'un Projet culturel et spirituel commun annuel.

Le professeur/l'animateur s'engage expressément à respecter et à faire respecter par les participants à son cours, atelier, stage, les consignes de fonctionnement du centre culturel qui lui sont remises. En particulier, il veillera à laisser les locaux propres à la fin de chaque séance.

Le professeur /l'animateur sera à jour pour le règlement de son adhésion personnelle au centre culturel, Le 3.ND (adhésion 2016-2017 : 50 euros) et s'assurera dès la rentrée 2016 que tous les participants à son activité ont réglé leur adhésion au centre Le 3.ND pour l'année en cours. Il remettra la liste complète des participants avec leur adhésion dès que possible à l'accueil.

Les parties élisent domicile aux adresses figurant en tête des présentes.

Fait à _____, le _____

Nom du professeur/animateur

Delphine MANCHERON

Directrice du 3.ND